tenue sous la présidence de Monsieur GUISERIX, assisté(e)
de Madame MARCISIEUX et Madame LEBEL, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame MERCIER, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2401405** **RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL**

Titre de l'affaire @demande l'annulation de l'arrêté AES/MOP du 17/06/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

02) **DOSSIER N° 2401475** **RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date du 02 avril 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

03) **DOSSIER N° 2401485** **RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL**

Titre de l'affaire @ demande l'annulation de l'arrêté ESI du préfet de guyane datant du 16/04/2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ avec interdiction de retour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09 heures 30

04) **DOSSIER N° 2400880** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @recours contre le refus implicite d'admission au séjour et de délivrance de récepissé de demande de titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

05) **DOSSIER N° 2400899** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation du refus implicite d'admission au séjour et de délivrance de récépissé de demande de titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

06) **DOSSIER N° 2400932** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date 07 janvier 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai et interdiction de retour sur le territoire français

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

07) **DOSSIER N° 2400959** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @ Recours à l’encontre d’un refus implicite d’admission au séjour et de délivrance de récépissé de demande de titre de séjour par Monsieur le Préfet de la GUYANE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09 heures 30

08) **DOSSIER N° 2400961** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Recours à l'encotre du préfet de la guyane pour refus implicite d'admission au séjour et de délivrance d'un rendez-vous pour un titre de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09) **DOSSIER N° 2400990** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté/ESI en date du 21 février 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

10) **DOSSIER N° 2400995** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date du 08 février 2024 portant refus de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

11) **DOSSIER N° 2401040** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Recours à l’encontre d’un refus implicite d’admission au séjour et de délivrance de récépissé de demande de titre de séjour par Monsieur le Préfet de la GUYANE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BALIMA Christ Eric (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09 heures 30

12) **DOSSIER N° 2400025** **RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL**

Titre de l'affaire @ Demande de décharger totalement Madame des contributions spéciales et forfaitaires prononcées à son encontre pour un montant de 30 000 € mises en oeuvre par décision n° 230654 de l'OFII et de décharger partiellement de la contribution spéciale à hauteur de 24 000 €.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SEMONIN CLEO (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
Observateur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE	
	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

13) **DOSSIER N° 2401109** **RAPPORTEURE: Madame Inès LEBEL**

Titre de l'affaire @demande l'annulation de la décision implicite de rejet de la réclamation contentieuse préalable, née le 13 juillet 2024, ensemble l'annulation des titres de recettes N° 091000 009 001 075 250509 2023 0010558 d'un montant de 24.004 € et N° 091000 009 001 075 250510 2023 0010588 d'un montant de 5.996

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SEMONIN CLEO (Cour)
Défendeur	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
Observateur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	Le Ministre

14) **DOSSIER N° 2400750** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date du 28 décembre 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PIERRE Bruneau (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

09 heures 30

15) **DOSSIER N° 2401060** **RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX**

Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté en date du 25 février 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ avec interdiction de retour sur le territoire français

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PIERRE Bruneau (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

Arrêté le 02/02/2026
Le président du tribunal